



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Décembre 2020

L'an deux mil -vingt et le 10 décembre à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, Maire.

**Présents** : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. RABECQ Éric, Mme BOURDIN Isabelle, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicolle, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme HENDERYCKSEN Christine, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, Mme LAPIE-BEUNEL Liza, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 19h03 pour le point 1 de l'ordre du jour), M. RIPERT Jean-Claude (arrivé à 19h06 pour le point 2 de l'ordre du jour).

**Absents excusés** : Mme CROSSOIR Olivia (Pouvoir à M. BOURGUET Patrice),

**Absents non-excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame LAPIE-BEUNEL Liza

**Date de convocation** : 04 décembre 2020

**Date d'affichage** : 22 décembre 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

### Demande de modification de l'ordre du jour

Demande d'admission en non-valeur budget assainissement

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 14</b>
-------------------	-----------------------	------------------

### Ordre du jour

- Demande d'admission en non-valeur budget Assainissement ;
- Demande de subvention amicale des chasseurs ;
- Tarifs communaux 2021 ;
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Retrait de la délibération n°2020/24/09-01- demande de soutien financier association Chauffer dans la Noireur ;
- Attribution indemnité de budget comptable année 2020 ;
- Demande de dégrèvement redevance assainissement ;
- Demande de réduction loyer période COVID19 ;
- Convention achat mutualisé masques ;
- Suppression de différents postes ;
- Décisions du maire par délégations ;
- Affaires diverses ;

-----

### **1- Approbation du compte-rendu des conseils municipaux des 29 octobre et 12 novembre 2020**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 29 octobre 2020 précité.

<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 14</b>
-------------------	-----------------------	------------------

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 12 novembre 2020 précité.

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 15</b>
-------------------	-----------------------	------------------

## **2- Demande d'admission en non-valeur budget assainissement**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de mettre en non-valeur une recette non recouvrée d'un montant de 112.17 € correspondant à une recette de redevance d'assainissement collectif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal valide cette non-valeur

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 15</b>
-------------------	-----------------------	------------------

### **DELIBERATION N°2020/10/12-01**

## **3- Demande de subvention année 2020 - association Amicale des chasseurs de Montmartin/Mer**

Monsieur le maire revient sur la demande de subvention pour l'année 2020 de l'association de chasse de Montmartin-sur-mer, évoquée lors de la séance de conseil du 29 octobre dernier, et propose un vote à bulletin secret.

Des discussions s'engagent afin d'obtenir des éclaircissements sur le bien-fondé du versement de cette subvention. Monsieur le maire indique qu'un courrier avait été envoyé après la séance de conseil du 29 octobre afin d'obtenir des informations sur le montant demandé par l'association et ce à quoi elle propose de l'employer. Malheureusement, il n'a pas été possible de rencontrer le président de cette association depuis, et aucun complément d'information n'a été adressé à la mairie. Monsieur RIPERT, conseiller, tient à débattre sur la pertinence du versement de cette subvention. Monsieur le maire lui répond qu'à partir de l'année 2021, un groupe de travail sera constitué pour établir une charte relative aux subventions communales aux associations montmartinaises et proposer en début de chaque année un arbitrage sur les subventions demandées, qui sera soumis au vote du conseil municipal. Monsieur le maire propose au conseil une subvention d'un montant de 100 € pour l'année 2020.

Il est donc procédé au vote par bulletin secret.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal refuse l'octroi d'une subvention

<b>Contre : 10</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 5</b>
--------------------	-----------------------	-----------------

### **DELIBERATION N°2020/10/12-02**

## **4- Tarifs communaux 2021**

Monsieur le maire présente au conseil les tarifs communaux en vigueur pour l'année 2020 et propose au conseil de délibérer pour ceux de l'année 2021

**Droit de place camion** : tarif unique 55 € pour un stationnement journalier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce tarif

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 15</b>
-------------------	-----------------------	------------------

### **DELIBERATION N°2020/10/12-03**

**Droit de place stationnement camion alimentation** à revoir au cas par cas en fonction des demandes

Location foyer des anciens : Monsieur le maire indique que le foyer est initialement loué pour des soirées familiales ce qui peut entraîner éventuellement des nuisances sonores, après concertations avec différents élus, il est décidé qu'il serait plus judicieux de consacrer cette location pour une mise à disposition auprès d'associations montmartinaises. Après échanges, il est indiqué qu'il serait dommage de priver les administrés de cette location. Il est proposé de garder cette salle à la location les week-ends avec une disponibilité malgré tout pour les associations jusqu'au samedi midi.

Après en avoir délibéré,

<b>Contre : 3</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 12</b>
-------------------	-----------------------	------------------

La mise en location et le tarif de location sera revu lors d'une prochaine séance de conseil

**Location tente communale** : tarif unique de 40 € pour une location le week-end uniquement sur la commune et uniquement pour les habitants de Montmartin-sur-Mer. Il est rappelé que la tente est montée et démontée par les employés communaux ce qui impliquent un certain temps de travail. Certains élus déplorent le manque de communication au sujet de la location de cette tente car ils n'étaient pas, eux-mêmes, au courant de son existence. Surface de la tente environ 40 m2.

Il est proposé pour l'année 2021, un tarif de 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce tarif et demande à ce que la publicité de cette possible location soit faite dans un "flash info" par exemple

**DELIBERATION N°2020/10/12-05**

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 15</b>
-------------------	-----------------------	------------------

**Cimetière :**

Concession perpétuelle : 230 €

Concession trentenaire : 120 €

Caveau provisoire : 21 €

"Cave urne"

- concession perpétuelle : 77 €

- concession trentenaire : 38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces tarifs

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 15</b>
-------------------	-----------------------	------------------

**DELIBERATION N°2020/10/12-06****Tarif assainissement :**

Monsieur le maire propose au conseil les tarifs assainissement pour l'année 2021 comme suit :

- taxe du m3 d'eau rejetée : 1.51 € (hausse de 5 % par rapport à l'année 2019 suite aux travaux de création du réseau EU gravitaire)

- taxe forfaitaire annuelle : 88,00 €

- taxe forfaitaire de raccordement au réseau : 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces tarifs

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 15</b>
-------------------	-----------------------	------------------

**DELIBERATION N°2020/10/12-07**

**Location espace culturel :** les tarifs seront revus en début d'année 2021. Une étude tarifaire est en cours par rapport aux locations d'autres salles communales environnantes. Monsieur le maire indique que des frais seront à prévoir pour l'année 2021, tel que le changement du lave-vaisselle qui a nécessité de nombreuses réparations depuis plusieurs années.

**5- Demande de remboursement arrhes location espace culturel suite COVID 19**

Monsieur le maire présente au conseil une demande de l'association "Sur 1 air de fête" pour le remboursement des arrhes versées pour la location de l'espace culturel initialement prévue les 24 et 25 avril 2020 puis reporté au 30 et 31 octobre 2020, annulation faite suite au COVID 19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce remboursement

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 15</b>
-------------------	-----------------------	------------------

**DELIBERATION N°2020/10/12-08****6- Modification budgétaire budget assainissement 2020**

Monsieur le maire présente au conseil la décision modificative sur le budget assainissement suivante :

Dépenses fonctionnement :

Chapitre "012" article 621 : - 1 000 €

Chapitre "65" article 6541 : - 1 000 €

Chapitre "67" article 678 : - 1 962 €

Chapitre "014" article 706129 : + 11 462 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre "70" article 704 : + 4 000 €

Chapitre "70" article 70611 : + 2 000 €

Chapitre "70" article 706121 : + 1 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette modification budgétaire

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 15</b>
-------------------	-----------------------	------------------

**DELIBERATION N°2020/10/12-09****7- Retrait de la délibération n°2020/24/09-01 - demande de soutien financier association "Chauffer dans la Noirceur"**

Monsieur le maire demande au conseil le retrait de la délibération concernant la demande de soutien financier à l'association "Chauffer dans la Noirceur"

**Vu** les articles L. 2121-29 et L. 1111-2 du CGCT ;**Vu** la délibération du 24 septembre 2020 n°2020/24/09-01 - Demande de soutien année 2020 – association « Chauffer dans la Noirceur ».

Par délibération du 24 septembre 2020 n°2020/24/09-01, le conseil municipal de la Commune de Montmartin sur Mer approuvait la demande de soutien année 2020 pour l'association « Chauffer dans la Noirceur ». Cette demande a reçu l'unanimité du conseil municipal dans un souhait d'aide de l'association local en leur attribuant un soutien financier exceptionnel de 4 000 € du fait de la situation exceptionnelle et dramatique que vit notre Pays, suite à l'apparition de la COVID 19.

Toutefois, par courrier du vendredi 09 octobre 2020, les services du contrôle de légalité de la Préfecture de la Manche ont exprimé le fait que notre décision ne reposait sur aucun fondement légal. Ils ont donc émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération du 24 septembre 2020 n°2020/24/09-01 - Demande de soutien année 2020 – association « Chauffer dans la Noirceur », en arguant que la commune de Montmartin sur Mer est membre de la CC Coutances Mer et Bocage dont les statuts indiquent clairement : « définition d'une politique de subventionnement aux associations et manifestations culturelle ».

Toujours selon ce recours, nous mentionnons une jurisprudence du Conseil d'Etat du 11 juin 1997 qui justifie l'octroi de subvention d'un projet culturel engagé par une association par « l'existence d'un lien particulier » entre le territoire d'intervention de l'association et la collectivité. Cette jurisprudence de 1997, bien antérieure à la loi NOTRE ne saurait remettre en question la redéfinition des compétences attribuées à chaque collectivité territoriale par ladite loi ni le ressort territorial de l'exercice compétences.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération du 24 septembre 2020 n°2020/24/09-01 - Demande de soutien année 2020 – association « Chauffer dans la Noirceur ».

**Considérant** la demande des services de la Préfecture ayant déposé un recours gracieux à l'encontre de la délibération du 24 septembre 2020 n°2020/24/09-01 - Demande de soutien année 2020 – association « Chauffer dans la Noirceur ».

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de retirer la délibération la délibération du 24 septembre 2020 n°2020/24/09-01, approuvant la demande de soutien pour l'année 2020 à l'association « Chauffer dans la Noirceur »

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Montmartin sur Mer, d'un envoi à la Préfecture de la Manche d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce retrait

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 2</b>	<b>Pour : 13</b>
-------------------	-----------------------	------------------

#### **DELIBERATION N°2020/10/12-10**

Monsieur le maire indique qu'à compter de l'année 2021, une convention triennale incluant différents projets portés par l'association, sera prévue.

#### **8- Attribution indemnité de budget -comptable année 2020**

Monsieur le maire propose au conseil de délibérer pour l'attribution de l'indemnité de budget pour les conseils, l'aide et la gestion des budgets communaux à compter de sa gestion 2020 à Madame GAILLARD-PRETI, receveur à la trésorerie de Coutances, pour un montant de 45.73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette attribution

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 4</b>	<b>Pour : 11</b>
-------------------	-----------------------	------------------

#### **DELIBERATION N°2020/10/12-11**

#### **9- Demande de dégrèvement redevance assainissement**

Monsieur le maire présente au conseil une demande reçue pour une réduction de facture de la redevance assainissement du 2ème trimestre 2020 d'un montant de 1 287.63 € sur un total de 900 m3 relevé. Cette hausse importante de consommation est due à un problème de santé du particulier qui ne sait pas rendu compte de cette surconsommation.

Différents débats s'engagent entre élus afin de justifier et de prendre en compte ou non cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse cette demande

<b>Contre : 8</b>	<b>Abstention : 2</b>	<b>Pour : 5</b>
-------------------	-----------------------	-----------------

#### **DELIBERATION N°2020/10/12-12**

#### **10- Demande de réduction de loyer période COVID 19**

Monsieur le maire présente au conseil deux demandes de réduction de loyers communaux réglés pendant la période du 1er confinement, lié au COVID 19.

Une 1ère demande est faite par une profession libérale qui n'a pu exercer son activité pendant ce 1er confinement, et, ayant fait une demande verbale courant mars/avril, elle n'a pas réglé ses loyers (loyer mensuel de 350 € charges comprises), d'où une relance par avis d'huissier d'un montant de 805.42 €. Elle demande au conseil de bien vouloir prendre en compte sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le remboursement pour 2 mois de loyers soit 700 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

#### DELIBERATION N°2020/10/12-13

Une seconde demande est faite par un commerçant de Montmartin, locataire d'un local communal d'un montant mensuel de 800 € HT soit 960 € TTC, qui s'interroge, à savoir si la commune envisage un accompagnement financier.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide d'annuler la moitié du loyer dû et ce pour les mois d'avril et mai, soit une somme totale de 800 € HT

Contre : 0	Abstention : 3	Pour : 12
------------	----------------	-----------

#### DELIBERATION N°2020/10/12-14

##### 11- Convention achat mutualisé masques

Lors du 1er confinement, il a été décidé en urgence d'acheter du matériel de protection et de désinfection par le biais de la C.M..B par groupement de commande (coût pour la collectivité : 1 886.10 € comprenant 6 000 masques et du gel en vrac), afin de pouvoir régler la facture correspondante à cette commande, il est nécessaire de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Mr le maire pour signer ladite convention

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

#### DELIBERATION N°2020/10/12-15

##### 12- Suppression de différents postes :

Suite à la séance du comité technique du centre de gestion en date du 27/11/2020, il est nécessaire à la collectivité de procéder à la suppression de postes :

Garde champêtre chef 10h/35h

Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe 27h/35h et 35h/35h

Adjoint technique territorial 5h16/35h et 35h/35h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces suppressions

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

#### DELIBERATION N°2020/10/12-16 à 20

##### 13- Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2020-37	04 novembre 2020	Commande publique	Utilisation application "panneau pocket"	230.00 €
2020-38	24 novembre 2020	Commande publique	Colis des aînés	3 991.100€

Monsieur QUESNEL informe le conseil sur l'utilisation de l'application "panneau pocket" et demande un point à ce jour sur la consultation de cette application à Madame LECERF, conseillère, elle indique au conseil que 118 comptes ont été créés, des informations communales y sont déposées régulièrement.

Mr le maire indique qu'afin d'impliquer les administrés, des énigmes à résoudre sont déposées sur le site régulièrement avec plusieurs retours très positifs, il demande aux élus leur participation afin de créer de nouvelles énigmes pour les semaines à venir.

##### 14- Affaires diverses

- Remerciement d'un locataire communal pour la réduction de loyers communaux accordés pendant la période du 1er confinement.

- Madame HENDERYCKSEN, conseillère, informe les élus du courrier envoyé aux administrés de plus de 80 ans qui bénéficieront du panier des aînés mis en place par la municipalité afin de palier à l'annulation du repas des aînés, la réception de ces colis se fera vendredi 11 décembre en mairie et pour l'organisation de la future distribution, elle demande aux élus d'être présents en fin d'après-midi ce même jour. La distribution se fera dimanche 13 décembre en fin de matinée par les élus, suivants différents secteurs de la commune.

Monsieur RABECQ, conseiller, demande comment le recensement de ces personnes attributaires des colis a été effectué, Madame HENDERYCKSEN lui répond qu'un croisement de fichiers a été effectué avec des données détenues en mairie (listes électorales.) ce travail a été effectué en collaboration avec Madame LAURENCE, secrétaire.

- Monsieur MARIE-LECONTE, conseiller, soumet au conseil l'idée de renommer l'espace culturel de Montmartin/Mer, Mr le maire lui répond que ce sujet sera étudié et débattu ultérieurement.

- M. BOURGUET, conseiller, demande qu'un rappel à l'interdiction des feux de broussaille dans le bourg soit fait. Monsieur le maire indique que cette information sera diffusée via l'application PanneauPocket et/ou un prochain flash info.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07

Le Maire,  
Bruno QUESNEL

Les décisions du conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.